



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1763 EMPRUNT – ESPACE PIÉTONNIER ET CYCLABLE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 22 avril 2024, le règlement numéro 1763 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 455 000 \$ pour l'aménagement d'un espace piétonnier et cyclable sur un tronçon du boulevard de Port-Royal (Secteur Saint-Grégoire)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mai 2024 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

NOUVELLES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

À partir du 15 juillet 2024, tous les avis publics, sauf les avis publics relatifs aux ventes pour défaut de paiement de taxes et ceux relatifs aux appels d'offres publics, seront uniquement publiés sur le site Internet de la Ville et sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville.

Voir les procédures pour être avisé par courriel lors de la publication d'avis publics ou pour consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.becancour.net, dans la section « Avis publics » sous l'onglet « Citoyens ».

Ville de Bécancour, le 5 juin 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville